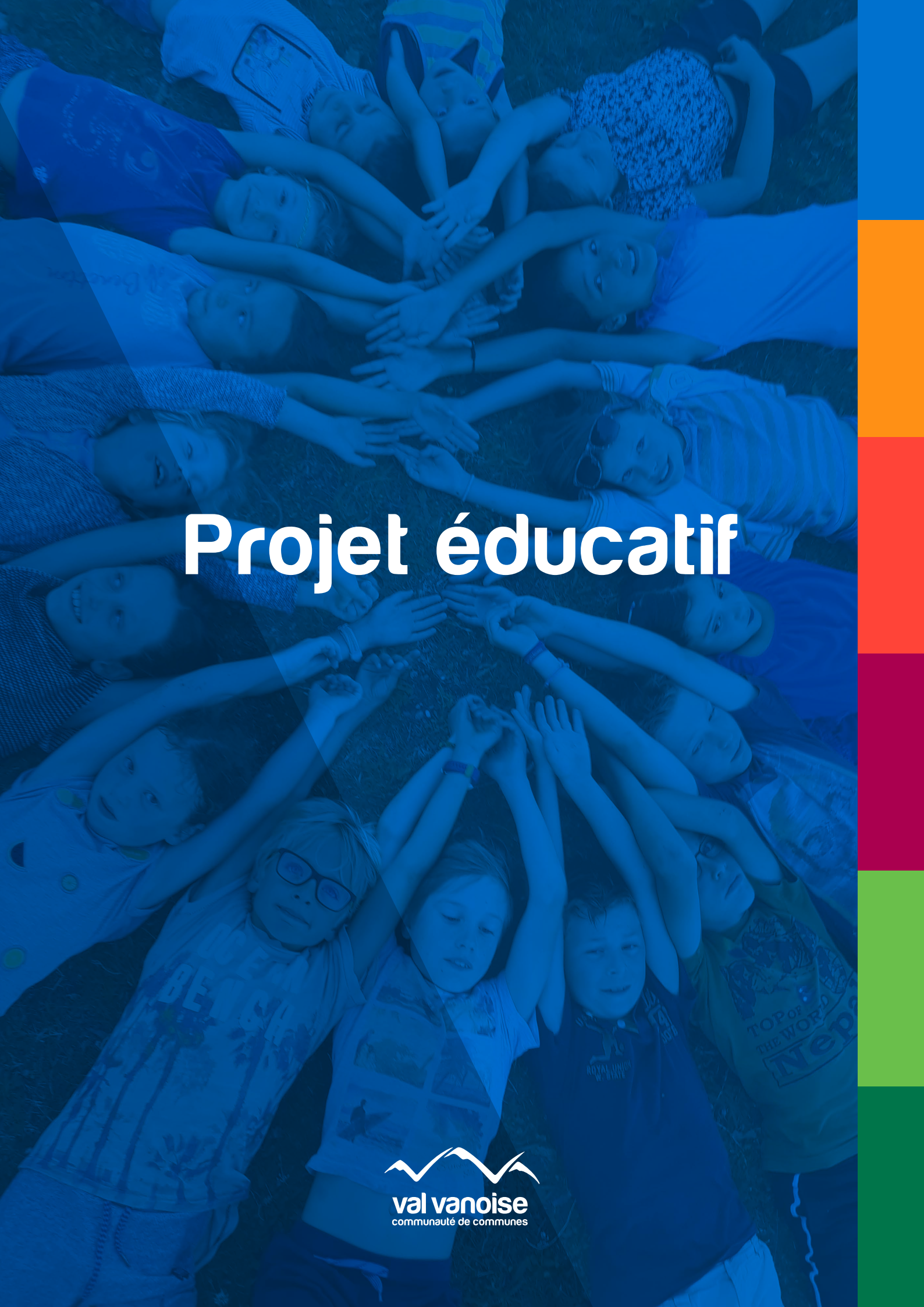




Projet éducatif

Grandir et s'épanouir en Val Vanoise

Le projet éducatif "Grandir et s'épanouir en Val Vanoise" a vu le jour en 2020 après une concertation autour des objectifs éducatifs débutée en 2018 et finalisée par le vote du projet en Conseil communautaire le 10 février 2020.

Outil évolutif au service d'une politique enfance-jeunesse en perpétuelle co-construction, ce projet fixe le cap de la mise en oeuvre de la politique de Val Vanoise par ses acteurs au sein de ses nombreuses structures. De la petite enfance à l'adolescence, nos équipes proposent à chacun des accueils et activités adaptés à leurs besoins et leurs envies. Notre projet éducatif met notamment l'accent sur la sécurité affective, le développement des compétences psycho-sociales, l'autonomie et la citoyenneté. Il s'agit pour nous d'un véritable enjeu et nous sommes convaincus que les actions en faveur de l'enfance et la jeunesse contribuent au dynamisme et à l'attractivité de notre territoire.

Nous investissons d'ailleurs quotidiennement pour créer ou faire évoluer des structures afin d'offrir aux enfants la meilleure qualité d'accueil. Ainsi, la Maison de l'Enfance de Bozel, composée d'une crèche, d'un Relais d'Assistants Maternels et d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents, a ouvert ses portes en 2020. Ce nouvel équipement permet aux tout-petits de bénéficier d'un environnement spacieux et lumineux et représente un véritable lieu de vie pour les familles: conférences sur la parentalité, soirées jeux de société, matinées activités créatives,... Les idées ne manquent pas et nos animateurs restent à votre écoute pour enrichir leurs propositions.

La culture est également au coeur de nos pratiques, aussi bien dans nos crèches et accueils de loisirs, que dans le cadre des spectacles itinérants "les Rendez-vous culturels en Val Vanoise" très appréciés par les habitants. La Fête des familles remporte également un vif succès à chaque édition. Cette journée conviviale permet à nos équipes, aux parents et aux enfants qui ont fréquenté nos structures tout au long de l'année de se retrouver et de fêter ensemble l'arrivée de l'été. La cohésion de l'ensemble de nos services, la cohérence de nos actions qui en découle et l'implication des parents dans nos structures sont en effet les piliers de la politique enfance-jeunesse de Val Vanoise. Les valeurs de solidarité, respect et tolérance animent nos équipes au quotidien et les guident dans la mise en oeuvre des cinq objectifs éducatifs stratégiques définis dans ce projet :

- *Accueillir les enfants dans des conditions idéales de sécurité physique et affective ;*
- *Accompagner les enfants vers l'autonomie dans le respect de leur évolution individuelle et dans la bienveillance ;*
- *Organiser la vie en collectivité dans le respect des besoins de chacun ;*
- *Participer à l'émancipation de chaque enfant et le préparer à devenir un citoyen respectueux et responsable ;*
- *Valoriser le rôle des parents et construire une relation de qualité avec eux.*

Nous sommes convaincus que l'engagement de chacun permettra de faire vivre ces objectifs et de contribuer à la qualité éducative de notre territoire.

Thierry MONIN,
Président de Val Vanoise

Armelle ROLLAND,
Vice-Présidente déléguée à l'action sociale et à l'enfance

*Bozel • Brides-les-Bains • Champagny-en-Vanoise • Courchevel
Feissons-sur-Salins • Le Planay • Les Allues • Montagny • Pralognan-la-Vanoise*

Communauté de communes Val Vanoise • 71 rue des Tilleuls - 73350 Bozel • Tél. : 04 79 55 03 34 • Mail : info@valvanoise.fr

Abréviations

- ACM** : Accueil collectif de Mineurs
- ALSH** : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- APTV** : Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise
- BAFA** : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
- BAFD** : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
- BEATEP** : Brevet d'Etat d'Animateur Technicien d'Éducation Populaire et de la Jeunesse
- BEP** : Brevet d'Etudes Professionnelles
- BPJEPS** : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
- CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- CAP** : Certificat d'Aptitude Professionnelle
- CEJ** : Contrat Enfance Jeunesse
- CESC** : Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté
- CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- CPS** : Compétences PsychoSociales
- CTJ** : Contrat Territorial Jeunesse
- DDCS** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- DE** : Diplôme d'État
- EAJE** : Établissement d'Accueil du Jeune Enfant
- EHPAD** : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- EJE** : Educateur de Jeunes Enfants
- EMA** : Établissement Multi-Accueils
- ETP** : Équivalent Temps Plein
- IREPS** : Institut Régional d'Éducation et de Promotion de la Santé
- LAEP** : Lieu d'Accueil Enfants-Parents
- MC** : Micro-Crèche
- PAI** : Protocole d'Accueil Individualisé
- PMI** : Protection Maternelle et Infantile
- PSC1** : Formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1
- RAM** : Relais d'Assistants Maternels
- REAAP** : Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents



Table des matières

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE 7

La Communauté de communes	8
Val Vanoise en quelques chiffres	8
Compétences et organigramme de Val Vanoise	9
Bassin de vie : un territoire de montagne à vocation touristique	9
Le secteur enfance-jeunesse en chiffres	10
Analyse de l'existant et des besoins	11
D'autres acteurs enfance-jeunesse essentiellement tournés vers le sport.....	11
Un public exigeant dont le rythme est marqué par la saisonnalité.....	11
Des difficultés de mise en oeuvre des services inhérentes aux caractéristiques territoriales.....	11

LES SERVICES PROPOSÉS 13

La petite enfance	14
L'accueil en crèche	14
Le relais d'Assistants Maternels (RAM).....	14
Le Lieu d'Accueil Enfants - Parents (LAEP)	15
Zoom sur la Maison de l'Enfance.....	15
L'enfance	15
La pause méridienne.....	16
L'accueil le mercredi et pendant les vacances.....	17
Les interventions en anglais.....	17
La jeunesse	18
Les Rendez-Vous Ados.....	18
L'accueil ados pendant les vacances.....	18
Les permanences au collège.....	19
Les bourses BAFA pour les 17-25 ans	19
Les séjours enfance-jeunesse	19
Les animations socioculturelles	20
Le partenariat avec l'École des Arts.....	20
Les Rendez-vous culturels en Val Vanoise	20
Les autres animations.....	20
La fête des familles.....	21
Les transports scolaires	21

LES INTENTIONS ÉDUCATIVES..... 23

Les valeurs éducatives	24
Les objectifs éducatifs stratégiques	24

LES MOYENS 27

Les locaux	28
Des locaux enfance jeunesse mutualisés	28
Des locaux déclarés	28
Le budget	28
Les ressources humaines	29
Des rôles clairs	29
Une équipe diplômée et formée.....	31
Les partenaires	32
Partenaires internes	32
Partenaires éducatifs	32
Partenaires culturels	32
Partenaires spécifiques	32
Partenaires institutionnels	32

GOVERNANCE 35

La commission enfance - jeunesse, comité de pilotage du Projet éducatif	36
Le comité enfance - jeunesse, comité technique du Projet éducatif	36
Articulations avec le Contrat Enfance Jeunesse	36
Articulations avec le Contrat Territorial Jeunesse	37
Schéma de la gouvernance enfance - jeunesse	37

ANNEXES..... 39

Annexe n°1	40
Structure des projets pédagogiques enfance et petite enfance	
Annexe n°2	40
Fiche-action pour la mise en oeuvre des objectifs du projet éducatif	
Annexe n°3	41
Perspectives 2019 - 2022 du CEJ	
Annexe n°4	42
Charte nationale de l'accueil du jeune enfant	



Diagnostic de territoire

La Communauté de communes

La Communauté de communes Val Vanoise a été créée par arrêté préfectoral le 1^{er} janvier 2014 sur les bases du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Bozel Val Vanoise.

Située en Savoie (73), dans la Vallée de la Tarentaise, en région Auvergne-Rhône-Alpes, elle est composée de 9 communes membres :

Bozel	2015 habitants
Brides-les-Bains	529 habitants
Champagny-en-Vanoise	624 habitants
Courchevel	2430 habitants
Feissons-sur-Salins	196 habitants
Les Allues	1829 habitants
Montagny	424 habitants
Planay	688 habitants
Pralognan-la-Vanoise	768 habitants
TOTAL	9503 habitants

Compétences et structuration de Val Vanoise

Comme tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, les compétences de Val Vanoise sont divisées en compétences obligatoires et facultatives :

Compétences obligatoires

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations ;
- Actions de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité économique; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme pour les communes de Bozel, du Planay, de Montagny et de Feissons-sur-Salins; aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Compétences facultatives

- Conduite d'actions d'intérêt communautaire : action sociale d'intérêt communautaire (petite enfance, enfance jeunesse et séniors); protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; politique du logement et du cadre de vie.
- Création et gestion d'une maison de services publics.
- Transport scolaire par délégation de la Région et transport à la demande autre qu'à vocation touristique ;
- Programmation culturelle à destination des habitants permanents et saisonniers et soutien à la lecture publique d'intérêt communautaire et notamment l'informatisation et la mise en réseau des bibliothèques.
- Aménagement, entretien et valorisation des sentiers « d'intérêt communautaire » (Grand Tour de la Tarentaise et chemin des Vignes) ; entretien des cours d'eau et lutte contre les espèces végétales invasives et tout particulièrement la «Renouée du Japon» ;
- Soutien et mise en œuvre d'actions en faveur du soutien ou de l'amélioration de l'offre médicale : construction, entretien et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire



sur la commune de Bozel; mise en place d'un pôle de santé; financement ou co-financement dans les solutions télémedicalisées et nouvelles technologies médicales et paramédicales (téléophtalmologie, etc.).

- Aménagement numérique du territoire et notamment le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire en lien avec le Département de la Savoie ;

Les compétences enfance-jeunesse relèvent donc d'une politique volontariste des élus puisque facultatives.

La collectivité est divisée en 3 directions : la direction de l'enfance, la direction des ressources et la direction des services techniques coordonnées par le Directeur Général des Services. Elle compte 133 agents (soit une centaine d'Équivalents Temps Plein) dont 78 agents (soit 71 Équivalents Temps Plein) au sein de la direction de l'enfance. Ces effectifs se voient augmentés lors de recrutements saisonniers (68 agents supplémentaires en saison d'hiver).

Organigramme de Val Vanoise



Bassin de vie : un territoire de montagne à vocation touristique

Val Vanoise est située dans la vallée de la Tarentaise. Sa superficie de 400km² comprend 97 % d'espaces naturels dont une partie du parc national de la Vanoise. Ses 9 503 habitants sont répartis sur les neuf communes et leurs hameaux implantées à des altitudes plus ou moins hautes. Le territoire est en effet situé entre 556 mètres et 3 855 mètres (« La Grande Casse » plus haut sommet du massif de la Vanoise). Les distances sont accentuées par les routes de montagne, particulièrement en cas de mauvaises conditions météorologiques.

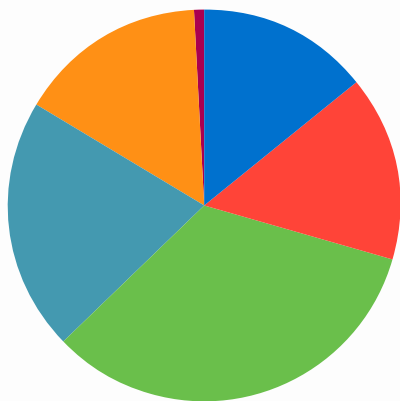
Ces caractéristiques de montagne en ont fait un territoire idéal pour le développement des sports d'hiver. Dès le début du 20^{ème} siècle, Courchevel, Méribel et Pralognan-la-Vanoise ont accueilli les premiers skieurs puis ont aménagé leurs espaces et étoffé leurs équipements pour s'affirmer aujourd'hui comme des stations de renommée internationale. En saison d'hiver, ces communes augmentent leur population de façon exponentielle, la commune de Courchevel passe notamment de 2 000 habitants à l'année à 30 000 habitants en saison d'hiver.

Cet accroissement démographique impacte le fonctionnement des services et notamment de la Communauté de communes qui doit procéder à de vastes recrutements saisonniers pour assurer la collecte des déchets, l'ouverture des crèches saisonnières et l'accueil des enfants saisonniers dans les structures classiques (accueils périscolaires, extrascolaires, crèches ouvertes à l'année, transports scolaires). Cet effet saisonnier se constate également l'été mais dans une moindre mesure.

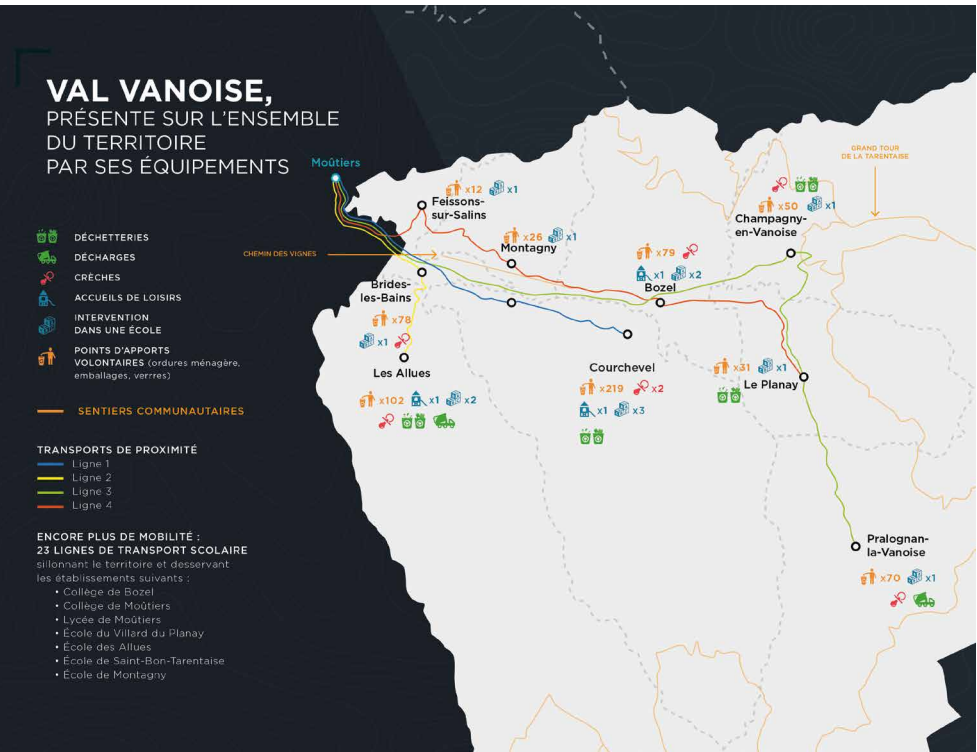
La population touristique fréquentant ces stations de sport d'hiver est aisée voire très aisée. Courchevel 1850 est par exemple très prisée par le tourisme de luxe national et international et comporte plusieurs palaces, hôtels et restaurants étoilés. Beaucoup d'anglais se sont ainsi installés sur le territoire afin de faire commerce dans le tourisme.

Conséquence de ces phénomènes, les prix des logements ont flambé et il est peu aisé pour les nouveaux arrivants ou jeunes ménages d'accéder à la propriété et au parc locatif.

Le secteur enfance-jeunesse en chiffres



ÂGE	NOMBRE
● 0-2 ans	228
● 3-5 ans	245
● 6-11 ans	530
● 12-15 ans	332
● 16-9 ans	248
● 20-24 ans	11
TOTAL 0/6 ans	473
TOTAL 6/25 ans	1121



Photographie chiffrée du territoire

- 14 établissements scolaires :
1 collège, 9 écoles primaires,
2 écoles élémentaires, 2 écoles
maternelles
- 7 crèches : 5 Établissements
Multi-Accueils, 2 Micro-Crèches
- 3 accueils de loisirs
- 1 accueil ados



Analyse de l'existant et des besoins

Un territoire riche en équipements sportifs et de loisirs et propice aux activités nature

Le territoire est riche en équipements sportif et de loisirs (3 patinoires olympiques, 1 complexe aquatique et multisport "aquamotion" comprenant 1 piscine olympique et 1 mur d'escalade, 3 piscines dont une olympique, 2 gymnases, 7 city stades, 6 espaces terrains de tennis, 3 terrains de foot, 2 skate parcs, 2 parcours de golf, 2 mini golfs, 2 altiports, 4 centres équestres, 3 bowlings, etc.) et dispose d'un cadre propice aux activités de pleine nature (2 réserves nationales naturelles, plans d'eau aménagés et lacs, sites de via ferrata et d'escalade, sentiers de randonnées et de VTT, bases de décollage et d'atterrissage parapente, etc.) ce qui permet d'offrir aux animateurs un vaste choix d'activités à proposer aux enfants.

D'autres acteurs enfance jeunesse essentiellement tournés vers le sport

Les associations et club sportifs¹ ont un rôle prépondérant sur le territoire particulièrement les clubs de sport d'hiver comme les skis clubs. Ces derniers recrutent en effet dès le plus jeune âge et sollicitent les enfants et adolescents sur un rythme important (les mercredis, samedis et dimanches et vacances scolaires en journée complète).

L'offre pour d'autres types de loisirs et d'activités est moindre (hormis sur la commune de Courchevel qui propose de nombreux stages thématiques destinés aux enfants et adolescents pendant les vacances). Les parents compensent cependant ce manque et s'impliquent dans les Associations de Parents d'Elèves, très actives à Méribel et Bozel par exemple (organisation d'événements conviviaux, animation, financement de sorties et séjours scolaires, etc.). L'offre culturelle est peu développée en raison notamment de l'éloignement de villes (15 km de Moûtiers - 40 km d'Albertville - 90 km de Chambéry - 120 km de Grenoble au départ de Bozel).

Cependant, la présence d'associations comme L'Harmonie (orchestre), "I moove" (danse hip-hop), Energym K'Danse (danse, zumba) et l'École des Arts à Bozel permet d'offrir aux enfants du territoire une ouverture artistique. Par ailleurs, les communes sont presque toutes équipées d'une bibliothèque (une ludothèque en sus à Méribel), et celle de Courchevel dispose, depuis peu, d'une médiathèque accessible à tous les habitants de la Communauté de communes et gratuite pour les moins de seize ans.

Fort de ce constat, Val Vanoise a choisi d'orienter son action éducative sur l'ouverture culturelle et sociale. Ont été organisés en ce sens des partenariats avec le Dôme théâtre d'Albertville et l'École des Arts de Moutiers, une programmation culturelle et familiale destinée aux habitants permanents, des spectacles au sein des structures enfance et des séjours à caractère culturel.

Un public exigeant dont le rythme est marqué par la saisonnalité

Le caractère aisé voire très aisé des populations du territoire couplé à l'influence du tourisme de haut standing (notamment à Courchevel) et à la forte offre en termes d'activités scolaires (cycle patins, ski, piscine dès le plus jeune âge) et extrascolaires (clubs des sports) fait naître chez les familles un degré d'exigence important. Par ailleurs, les publics évoluent selon la saisonnalité : en hiver, de nouvelles familles sont à accueillir sur le territoire et les rythmes de vie s'intensifient.

Les parents sont alors peu disponibles et les enfants plus susceptibles de fréquenter les accueils collectifs tous les jours et sur de grandes amplitudes horaires (7h30 - 18h30). Ainsi, les actions auprès des parents sont plutôt à effectuer hors saison et les programmations enfants en saison d'hiver doivent être conçues avec, en perspectives premières, le bien-être et le repos de l'enfant.

Des difficultés de mise en oeuvre des services inhérentes aux caractéristiques territoriales

La principale difficulté est celle des recrutements. Qu'ils soient saisonniers ou permanents, les postes sont longs à être pourvus et les employeurs publics doivent redoubler d'efforts pour les rendre attractifs. Ces stratégies ne font souvent que peu le poids face aux salaires proposés par le secteur privé dans la vallée, notamment le secteur touristique. Le prix des logements en hausse constante est également un frein considérable dans la politique d'emploi public.

Par ailleurs, la fourniture de repas n'est pas homogène sur le territoire et bon nombre de familles doivent fournir les repas pour leurs enfants². Cela pénalise la réalisation des objectifs pédagogiques d'éducation à l'équilibre et à la diversité alimentaires.

¹ Courchevel Sport Outdoor Montagne et Escalade; Méribel sport montagne; CAF de Bozel avec section escalade; Hockey Club Méribel Courchevel Pralognan ; clubs de patinage de Courchevel, Pralognan, Méribel; À.S Foot de Bozel; association Judo Tarentaise; l'Association des Parents d'Elèves Méribel qui propose aux enfants une semaine de cours de ski à chaque vacances scolaires; "Les Enfants du Pays" de l'ESF proposant des cours de ski à tarifs attractifs les mercredis, week-ends et vacances scolaires, etc.

² Repas fournis par les parents pour les écoles de Feissons-sur-Salins, Villard du Planay, les crèches des Allues, de Brides-les-Bains et Champagny-en-Vanoise, et les accueils de loisirs de Bozel et des Allues.

Repas fournis par des sociétés de restauration collective pour les écoles de Bozel, Brides-les-Bains, Champagny-en-Vanoise et Montagny.

Repas confectionnés sur place pour les écoles de Courchevel et Les Allues et par un traiteur en saison d'hiver pour l'école de Pralognan-la-Vanoise.

La fourniture des goûters est effective pour l'enfance (accueils périscolaire et extrascolaire) et les crèches fournissant les repas (EMA Le Praz, EMA Moriond, MC Pralognan-la-Vanoise, EMA Bozel) mais reste en suspens pour les crèches ne fournissant pas les repas (EMA Les Allues, EMA Brides-les-Bains, MC Champagny).



Les services proposés

La petite enfance

L'accueil en crèche

Cinq établissements multi-accueils et deux micro-crèches gérés par Val Vanoise peuvent accueillir 120 enfants (dont 21 saisonniers l'hiver) selon trois modalités :

- **L'accueil régulier à l'année :**

destiné aux parents souhaitant que leur enfant fréquente l'établissement régulièrement selon un planning établi, à temps plein ou à temps partiel. Les besoins d'accueil sont connus à l'avance et récurrents.

Ce type d'accueil est encadré par la conclusion d'un contrat calé sur l'année scolaire entre la collectivité et la famille et les places attribuées par une commission.

- **L'accueil régulier en saison :**

dont les dispositions sont les mêmes que pour l'accueil régulier à l'année mais adapté aux spécificités saisonnières du territoire. Ainsi, le contrat est calé sur la saison concernée (conclusion d'un contrat de mi-décembre à fin avril par exemple).

- **L'accueil occasionnel :**

destiné à tous les parents (en situation professionnelle ou non) qui souhaitent faire garder ponctuellement leurs enfants afin de disposer de temps personnels. Cette garde ponctuelle est également l'occasion de favoriser l'éveil et la socialisation des enfants. Une fois le dossier déposé, la responsable de la structure contacte les familles dès que des créneaux d'accueil sont disponibles (pas de passage en commission d'attribution).

Pour les établissements ouverts à l'année

ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE DE PLACES	JOURS & HORAIRES D'OUVERTURE EN PÉRIODE NORMALE	JOURS & HORAIRES D'OUVERTURE EN SAISON D'HIVER
EMA DE COURCHEVEL LE PRAZ	30	LUNDI AU VENDREDI 8H • 18H30	LUNDI AU SAMEDI 8H • 18H30
EMA DES ALLUES	19		
EMA DE BOZEL	25		LUNDI AU VENDREDI 8H • 18H30
EMA DE BRIDES-LES-BAINS	15		
MC DE CHAMPAGNY-EN-VANOISE	10		



Pour les établissements ouverts uniquement en saison

ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE DE PLACES	JOURS & HORAIRES D'OUVERTURE EN SAISON D'ÉTÉ	JOURS & HORAIRES D'OUVERTURE EN SAISON D'HIVER
MC DE PRALOGNAN-LA-VANOISE	5	LUNDI AU VENDREDI 8H30 • 18H	DIMANCHE AU VENDREDI 8H30 • 18H
EMA DE COURCHEVEL MORIOND	16	FERMÉ	LUNDI AU SAMEDI 8H • 18H30



Le Relais d'Assistants Maternels (RAM)

Le RAM est un espace de rencontres, d'échanges et d'information qui s'inscrit en complément des missions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Il permet aux parents et aux futurs parents de recevoir des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Il apporte également aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne, qu'il soit administratif ou relatif au cœur de métier, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Le RAM organise :

- **Les temps d'éveil et de rencontre**

Deux matinées par semaine, le RAM propose des ateliers d'éveil et de rencontre aux assistants maternels en exercice sur le

territoire de Val Vanoise. Véritables temps d'échanges entre les assistantes maternelles et les enfants, ces rendez-vous permettent

d'échanger sur les pratiques et de découvrir de nouvelles activités. Ils sont aussi l'occasion pour les enfants de se retrouver avec des camarades de leur âge.

• Les ateliers parents-enfants

Deux matinées par semaine, le RAM propose des ateliers ouverts aux parents et à leurs enfants. Les jeudis, ces séances sont organisées au plus près des habitants dans le cadre d'une programmation itinérante. Ces temps favorisent le lien parent -

enfant à travers des animations originales et permettent aux habitants de se rencontrer.

• Les autres rendez-vous

Conférences, spectacles, ateliers culturels... le RAM organise régulièrement des rendez-vous thématiques sur la parentalité et l'enfance. L'ensemble de la programmation du RAM est disponible sur www.programmes.valvanoise.fr.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés d'un adulte ayant un lien de parenté avec lui. Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte deux fois par

semaine et permet aux enfants et à leurs parents au sens large (parents, grands-parents, oncles et tantes, etc.) de se retrouver dans un espace accueillant et ludique favorisant la socialisation et les échanges. Deux accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute sont présents pour accueillir, écouter et faciliter les échanges.

Zoom sur la Maison de l'Enfance

Développer l'accompagnement à la parentalité sur le territoire de Val Vanoise est un objectif fort poursuivi par la Communauté de communes. En 2020, une Maison de l'Enfance composée d'une crèche de 25 places, de locaux adaptés destinés au RAM et au nouveau Lieu d'Accueil Enfants - Parents (LAEP) a ainsi vu le jour. Des activités en famille y sont organisées ainsi que des animations sur la parentalité.

L'enfance

L'accueil avant et après l'école

Les accueils avant et après l'école se déroulent pendant toutes les semaines scolaires, chaque jour d'école. L'accueil des enfants est organisé dans l'école où ils suivent leur scolarité.

L'accueil avant et après l'école est axé sur le respect du rythme de l'enfant. Des activités adaptées sont proposées aux enfants qui sont libres d'y participer ou non. Val Vanoise ne propose pas d'accompagnement aux devoirs mais permet aux enfants qui le souhaitent d'effectuer leurs devoirs en autonomie. Les animateurs instaurent un climat de confiance et de bienveillance avec les enfants et les familles. Les familles peuvent déposer (accueil avant l'école) ou venir chercher (accueil après l'école) leur enfant quand ils le souhaitent pendant le créneau horaire d'accueil et de récupération. Les goûters sont fournis aux enfants pendant l'accueil après l'école (sauf en cas de PAI alimentaire).

	MATIN	SOIR
Bozel	7h30-8h30	16h30-18h30
Brides-les-Bains	7h30-8h30	16h30-18h30
Champagny-en-Vanoise	7h30-8h45	16h30-18h30
Feissons-sur-Salins	7h30-8h30	16h30-18h30
Les Allues	7h30-8h30	16h15-18h30
Méribel	7h30-8h45	16h30-18h30
Montagny	7h30-8h45	16h45-18h30
Planay	7h30-8h30	16h30-18h30
Pralognan-la-Vanoise	7h30-9h	16h30-18h30
Courchevel Le Praz	7h30-8h45	16h15-18h30
Courchevel 1850	7h30-8h45	16h15-18h30



La pause méridienne

La pause méridienne se déroule les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire selon les horaires définis par les Conseils d'école. Elle est exclusivement réservée aux enfants scolarisés dans l'école concernée. Val Vanoise est aujourd'hui en charge de l'organisation de la pause méridienne pour plus de la moitié des communes du territoire. Cela implique la gestion administrative (inscriptions et facturation) et pédagogique (encadrement des enfants, temps d'animation et de repos).

ÉCOLES	HORAIRES
Courchevel Le Praz (des PS aux CE1) et Courchevel 1850	11h45-13h15
Courchevel Le Praz (des CE2 aux CM2)	12h45-14h15
Feissons-sur-Salins	11h30-13h30
Le Planay	11h30-13h30
Montagny	11h45-13h45
Pralognan-la-Vanoise	12h-13h30

La pause méridienne est organisée de la façon suivante : récupération des enfants par les animateurs, passage aux toilettes et lavage de mains avant de passer à table ; repas ; temps d'animation ou de sieste pour les plus jeunes puis retour en classe (dans les écoles où il y a deux services, le temps de récréation et d'animation peut avoir lieu avant le passage à table pour les enfants déjeunant au second service). Afin de développer des liens de confiance et de favoriser les échanges, les animateurs déjeunent à table avec les enfants. Ils garantissent une ambiance calme et sont attentifs à ce que les enfants mangent en quantité suffisante et les invitent à goûter les plats.



L'accueil le mercredi et pendant les vacances

L'accueil du mercredi en période scolaire et pendant les vacances se déroule entre 7h30 et 18h30. L'accueil des enfants est regroupé sur les trois sites détaillés ci-après. Les enfants sont inscrits sur chaque site en fonction de l'école dans laquelle ils sont scolarisés. Cependant, sur simple demande, les enfants peuvent être inscrits sur un site différent.

	LIEUX	ÉCOLE DE L'ENFANT
SITE DES ALLUES	École primaire des Allues	Écoles des Allues et de Méribel
SITE DE BOZEL	École élémentaire et maternelle de Bozel	Écoles de Bozel, Brides-les-Bains, Champagny-en-Vanoise, Feissons-sur-Salins, Le Planay, Montagny et Pralognan-la-Vanoise
SITE DE COURCHEVEL	École élémentaire et maternelle du Praz	Écoles du Praz et de Courchevel 1850



L'accueil est modulable en fonction des besoins : les enfants peuvent participer en journée complète ou en demi-journée, avec ou sans repas. Cependant, en cas de sortie à la journée, seules des inscriptions en journée complète sont possibles.

DE 7H30 À 9H30	ACCUEIL
DE 11H45 À 12H	ACCUEIL OU RÉCUPÉRATION
DE 13H15 À 13H45	ACCUEIL OU RÉCUPÉRATION
DE 16H30 À 18H30	RÉCUPÉRATION

Calendrier d'ouverture des sites pendant les vacances

	SITE DE BOZEL	SITE DE COURCHEVEL	SITE DES ALLUES
VACANCES D'AUTOMNE	OUVERT	OUVERT (SAUF LA 2 ^{ÈME} SEMAINE)	
VACANCES DE FIN D'ANNÉE	OUVERT		
VACANCES D'HIVER			
VACANCES DE PRINTEMPS			
VACANCES D'ÉTÉ	OUVERT (SAUF LA DERNIÈRE SEMAINE D'AOÛT)		

Les 9-11 ans accueillis à la journée pendant les vacances

Pour mieux répondre aux attentes des enfants des 9 à 11 ans - auparavant intégrés dans le groupe des 6-11 ans et peu nombreux sur chaque site - un groupe spécifique à leur tranche d'âge a été constitué depuis 2019 pendant les vacances scolaires. Ainsi, les 9-11 ans sont accueillis sur leurs sites respectifs jusqu'à 9h puis conduits par les animateurs vers le site où se dérouleront les activités. En fin d'après-midi, les animateurs les reconduisent vers leur site de référence où ils peuvent être récupérés à partir de 17h. Ceci implique une inscription à la journée.

Les programmes des mercredis et des vacances scolaires sont variés et adaptés aux enfants: activités manuelles, sportives, d'expression, etc. L'accent est également mis sur l'ouverture culturelle et citoyenne avec l'organisation de journées thématiques, visites, spectacles. Les animateurs accompagnent les enfants dans leur apprentissage de la vie en collectivité et de l'autonomie et favorisent un climat de confiance et de bienveillance. Les programmes des activités sont établis par cycle (changement après chaque vacance scolaire) et disponibles sur www.programmes.valvanoise.fr.

Les interventions en anglais

Val Vanoise appuie les établissements scolaires dans leurs missions d'enseignement de l'anglais, langue essentielle dans ce territoire. Ainsi, 4 intervenantes natives initient les élèves de 3 à 12 ans à l'anglais, à raison de 2 fois 20 minutes hebdomadaires pour les élèves de maternelle et de 2 fois 45 minutes hebdomadaires pour les élèves de l'élémentaire. Conformément aux préconisations de l'éducation nationale, l'approche pédagogique est ludique et centrée sur les compétences des enfants.

Les Rendez-vous Ados

Tout au long de l'année, des activités en dehors des temps d'accueil habituels sont proposées par les animateurs de la Communauté de communes Val Vanoise. Les adolescents sont invités à être acteurs de ces temps et à proposer des activités adaptées à leurs envies : activités sportives, culturelles ou de

loisirs. Les inscriptions se font auprès des animateurs lors de leurs permanences au foyer du collège de Bozel. Les activités peuvent avoir lieu les mercredis après-midi ou les week-ends. Les dates sont communiquées au fur et à mesure au foyer et sur le site www.programmes.valvanoise.fr.



L'accueil ados pendant les vacances

L'accueil ados est destiné aux jeunes âgés de 12 à 17 ans à lieu du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 pendant les vacances scolaires. Les programmes détaillés sont consultables sur le site internet www.programmes.valvanoise.fr. Les adolescents sont invités à co-construire leurs programmes et proposer des activités ponctuelles ou projets s'inscrivant dans la durée. Selon leurs envies, le programme peut être axé sur des activités sportives, de loisirs, culturelles ou citoyennes. Les animateurs favorisent l'implication des adolescents et les accompagnent vers l'autonomie, dans un climat de respect et de bienveillance.

L'accueil est modulable en fonction des besoins : les enfants peuvent participer en journée complète ou en demi-journée,

avec ou sans repas. Cependant, en cas de sortie à la journée, seules des inscriptions en journée complète sont possibles.

DE 7H30 À 9H30	ACCUEIL
DE 11H45 À 12H	ACCUEIL OU RÉCUPÉRATION
DE 13H15 À 13H45	ACCUEIL OU RÉCUPÉRATION
DE 16H30 À 18H30	RÉCUPÉRATION

Les ados peuvent être accueillis sur les accueils de loisirs de Courchevel et des Allues puis emmenés en minibus par nos animateurs vers le site de Bozel.



Les permanences au collège

Les animateurs de Val Vanoise sont présents au foyer pendant la pause méridienne pour partager avec les ados des moments de détente et d'échanges. Outre l'organisation d'activités sportives et ludiques, des actions de prévention et de sensibilisation peuvent également être mises en place sur des sujets liés à la

santé (addictions, alimentation) ou à la citoyenneté (harcèlement, non-discrimination, égalité fille-garçons, etc.). Les permanences se déroulent les mardis et jeudis de 12h à 13h20. Les inscriptions s'effectuent le jour même en début d'heure, dans la limite des places disponibles.

Les bourses BAFA pour les 17-25 ans

Chaque année, Val Vanoise accueille des stagiaires BAFA en stage pratique pour étoffer ses équipes et pour permettre à chaque jeune de franchir une étape supplémentaire pour l'obtention du diplôme.

À l'issue, la Communauté de communes propose de prendre en charge une partie des coûts liés au stage d'approfondissement en contrepartie de l'engagement par chaque bénéficiaire de travailler au moins un mois dans l'une des structures enfance-jeunesse de Val Vanoise au cours de l'année suivant l'obtention du BAFA.

Ce dispositif permet à la fois de faciliter le recrutement dans un contexte territorial contraint et d'accompagner les plus jeunes vers un engagement citoyen voire de développer une orientation professionnelle.



Les séjours enfance - jeunesse

Apprendre à vivre en communauté, faire découvrir aux enfants de nouvelles régions, les sensibiliser à vivre des expériences en dehors du cadre familial, pratiquer de nouvelles activités, développer leur autonomie... autant d'objectifs qui motivent Val Vanoise à proposer pendant les vacances scolaires des séjours aux destinations diverses à tous les jeunes habitants.

Pour les plus grands, des séjours à l'étranger et des visites de capitales européennes sont proposés chaque année.

Les adolescents sont invités à construire leur séjour à partir de leurs envies et de leurs contraintes (budget, distance, temps, etc.). L'itinérance est un mode de voyage privilégié car plus à-même de favoriser la découverte et la rencontre des populations locales. La réalisation de séjours solidaires permet par ailleurs de développer l'engagement et la citoyenneté. Pour les plus jeunes, des séjours variant les thématiques - sport, arts, activités manuelles, citoyenneté - sont proposés. Des mini-séjours d'une à deux nuits sont également organisés pour les tous-petits dès 3 ans afin de les initier en douceur à la vie en colonie !



	VACANCES D'AUTOMNE	VACANCES PRINTEMPS	VACANCES D'ÉTÉ
3-5 ANS	-	-	2 MINI-SÉJOURS
6-11 ANS	-	1 SÉJOUR	3 SÉJOURS
12-17 ANS	SÉJOUR SOLIDAIRE	À LA DÉCOUVERTE D'UNE VILLE EUROPÉENNE	2 SÉJOURS DONT 1 ITINÉRANT

Les destinations et thématiques des séjours sont publiées en Janvier pour l'année scolaire en cours (sauf pour le séjour automne publié en Mai) sur www.programmes.valvanoise.fr. Les informations pratiques (programme détaillé, trousseau...) sont communiquées aux familles lors des réunions de présentation organisées dans le mois précédent le séjour.

Les animations socioculturelles

Le parcours culturel au collège en partenariat avec le Dôme théâtre

Destiné à tous les élèves de 4^{ème} du collège, Val Vanoise organise un parcours culturel en lien avec les professeurs et le centre culturel Le Dôme Théâtre d'Albertville. Les élèves travaillent ainsi avec leurs professeurs sur 2 à 3 spectacles qu'ils iront ensuite voir

au centre culturel. Par ailleurs, l'accueil d'une résidence d'artistes au collège leur permet de côtoyer les artistes dans leur quotidien et d'appréhender le travail nécessaire à la création d'un spectacle.

Le partenariat avec l'École des Arts

Val Vanoise participe à la gestion de l'École des Arts avec les deux autres communautés de communes voisines, Vallées d'Aigueblanche et Coeur de Tarentaise. Dans ce cadre, elle organise l'intervention d'un professeur de musique dans les écoles et les structures petite enfance. Par ailleurs, elle favorise

le développement d'actions culturelles sur le territoire : l'École des Arts propose ainsi de l'éveil musical pour les 4-5 ans et de l'initiation instrumentale pour les plus de 6 ans à Bozel les mercredis matin.



Les rendez-vous culturels en Val Vanoise

Initiés en 2016, les "Rendez-vous culturels en Val Vanoise" ont pour objectif de développer l'offre culturelle sur le territoire à destination des habitants permanents. Aussi, tout au long de l'année, des représentations de spectacles vivants sont organisées dans l'ensemble des communes de l'intercommunalité. Danse, cirque, théâtre, ciné-concerts, les propositions sont variées et destinées

à satisfaire tous les publics, des enfants aux grands-parents. Ces événements se veulent accessibles - géographiquement et financièrement - et conviviaux. Un verre de l'amitié offert en fin de spectacle permet ainsi échanges et partages. La programmation et la billetterie en ligne sont disponibles sur www.valvanoise.fr.

Les autres animations

Chaque année des spectacles pour la petite enfance - crèches et Relais d'Assistants Maternels - et les accueils de loisirs sont organisés en particulier un spectacle de fin d'année destinée aux enfants et familles du territoire. Le service enfance s'associe également aux autres acteurs socioéducatifs du territoire pour

contribuer à des événements locaux comme le carnaval de Bozel en partenariat avec la Mairie et Bozel animation ou la Fête à Fanfoué, en partenariat avec l'association L'Alluétaise et l'Office du Tourisme de Méribel.

La Fête des familles

Temps fort pour les familles du territoire, la Fête des familles est un événement qui permet de clore l'année scolaire ensemble - enfants, adolescents, parents, grands-parents, personnels des crèches et des accueils de loisirs - et de partager des moments conviviaux en dehors du cadre habituel. Organisé fin juin à la base de loisirs de Bozel, cet événement propose des activités variées et adaptées à tous : jeux d'eau pour les plus jeunes, canoë pour les plus grands, grands jeux pour tous en bois, balades à poney, manèges créatifs, peinture, ateliers de sensibilisation (émotions et parentalité, développement durable, etc.), spectacles...

Cet événement rassembleur associe les familles et les enfants à son organisation, les premières dans le cadre d'un groupe de travail se réunissant dès le mois de janvier, les seconds dans le cadre des accueils de loisirs.



Les transports scolaires

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, responsable des transports scolaires a délégué la gestion quotidienne des 28 lignes du territoire à la Communauté de communes. Val Vanoise assure ainsi le suivi des inscriptions, relaye les informations aux familles et coordonne le travail des 5 compagnies de bus. Les communes du

territoire sont, quant à elles, responsables de l'accompagnement des enfants dans les bus, obligatoire dès que 7 élèves de maternelle sont inscrits sur une ligne. Val Vanoise mène des actions pédagogiques de prévention et de sensibilisation dans le domaine des transports avec la mise en place, par exemple, d'un bus pédagogique permettant aux enfants et adolescents d'expérimenter le rôle de la ceinture en cas d'accident.



Les intentions éducatives

Les valeurs éducatives

Solidarité, respect et tolérance sont les valeurs qui guident l'action pédagogique des équipes. Une attention est également portée à l'égalité, notamment entre filles et garçons et à la laïcité.

Les droits de l'enfant - liberté d'expression, de pensée, de conscience, de religion ; dignité, autonomie et intégration à la vie en collectivité pour les enfants handicapés ; santé ; éducation ; épanouissement de sa personnalité et développement de ses aptitudes mentales et physiques ; respect de cultures différentes de la sienne ; repos et loisirs, jeux et activités récréatives propres à son âge, liberté de participation à la vie culturelle et artistique - tels que définis dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant signée par les Pays Membres des Nations-Unies en 1989 sont connus de nos équipes, affichés dans nos structures et promus auprès de nos publics.

Le respect des besoins physiologiques de l'enfant - boire, manger, respirer, dormir, être propre, se vêtir - ainsi que leurs besoins affectifs - amour, confiance, sécurité, acceptation, appartenance à un groupe, estime, accomplissement, jouer, sauter, bouger, rire, apprendre - est également au coeur des pratiques de nos professionnels de l'enfance.

Les objectifs éducatifs stratégiques

Le projet éducatif de Val Vanoise est organisé autour de cinq objectifs stratégiques, eux-mêmes déclinés en six objectifs opérationnels. Ces objectifs sont mis en oeuvre par les services dans le cadre de projets pédagogiques (annexe n°1) et par le biais de fiche-actions à compléter faisant état des actions réalisées pour les atteindre (annexe n°2).

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Accueillir les enfants dans des conditions idéales de sécurité physique et affective

• Objectif opérationnel 1.1

Réserver un accueil personnalisé à l'enfant accompagné de sa famille pour en faire un véritable temps d'échange utile au recueil d'informations avec une vigilance particulière pour les primos accueillis

• Objectif opérationnel 1.2

Mobiliser du personnel qualifié, régulièrement formé et investi dans la mise en oeuvre du projet politique enfance de Val Vanoise

• Objectif opérationnel 1.3

Disposer de locaux adaptés, uniformément répartis sur le territoire, entretenus et aménagés en fonction des tranches d'âge des enfants accueillis

• Objectif opérationnel 1.4

Construire les journées d'accueil en respectant le rythme de chaque enfant et en proposant des activités adaptées en fonction de l'âge des enfants

• Objectif opérationnel 1.5

Développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps

• Objectif opérationnel 1.6

Développer des passerelles entre les structures (petite enfance - enfance - ados) afin de rassurer l'enfant dans les périodes de transition

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Accompagner les enfants vers l'autonomie dans le respect de leur évolution individuelle et dans la bienveillance

• Objectif opérationnel 2.1

Développer les compétences psychosociales des enfants (expression et gestion des émotions, gestion des conflits, médiations par les pairs)

• Objectif opérationnel 2.2

Initier et consolider la capacité des enfants à réaliser les gestes du quotidien, à prendre soin d'eux-mêmes et à se respecter

• Objectif opérationnel 2.3

Participer à l'éducation au goût et à l'équilibre alimentaire

• Objectif opérationnel 2.4

Accompagner l'enfant dans l'apprentissage du langage et le développement de l'expression orale

• Objectif opérationnel 2.5

Permettre aux enfants d'être acteurs de leur temps et développer ainsi leur capacité à prendre des initiatives et à faire preuve de créativité

• Objectif opérationnel 2.6

Soutenir les enfants dans les difficultés rencontrées et les aider à trouver leur propre solution



OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Organiser la vie en collectivité dans le respect des besoins de chacun

- **Objectif opérationnel 3.1**
Encourager les enfants à faire attention et à respecter l'autre dans un souci de bien-être collectif
- **Objectifs opérationnel 3.2**
Impliquer les enfants dans les tâches de la vie quotidienne
- **Objectif opérationnel 3.3**
Sensibiliser les agents à accueillir les émotions des enfants et à les prendre en compte
- **Objectif opérationnel 3.4**
Favoriser la tolérance, l'ouverture à la différence et l'inclusion de tous
- **Objectif opérationnel 3.5**
Favoriser le vivre-ensemble et le jouer ensemble notamment la mixité filles / garçons
- **Objectifs opérationnel 3.6**
Rechercher la continuité éducative avec tous les acteurs du temps de l'enfant

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4

Participer à l'émancipation de chaque enfant et le préparer à devenir un citoyen respectueux et responsable

- **Objectif opérationnel 4.1**
Donner aux enfants l'envie de découvrir de nouvelles activités, des pratiques variées et faire preuve de curiosité sur le monde qui les entoure
- **Objectif opérationnel 4.2**
Aider les enfants à se forger leur personnalité en développant leur esprit critique et une vision d'eux-mêmes positive et réaliste

- **Objectif opérationnel 4.3**

Faire découvrir aux enfants la société dans laquelle ils vivent, les aider à appréhender son fonctionnement et à y trouver leur place

- **Objectif opérationnel 4.4**

Développer le sens des responsabilités des enfants

- **Objectif opérationnel 4.5**

Sensibiliser les enfants aux enjeux écologiques et aux pratiques de développement durable

- **Objectif opérationnel 4.6**

Favoriser la mise en oeuvre d'animations intergénérationnelles

OBJECTIF STRATÉGIQUE 5

Valoriser le rôle des parents et construire une relation de qualité avec eux

- **Objectif opérationnel 5.1**

Créer et entretenir des relations de confiance avec les enfants et les familles

- **Objectif opérationnel 5.2**

Accompagner et soutenir la parentalité en jouant pleinement notre rôle de « co-éducateur »

- **Objectif opérationnel 5.3**

Organiser des temps conviviaux avec les familles et les impliquer dans le quotidien et les projets enfance-jeunesse

- **Objectif opérationnel 5.4**

Associer les familles au schéma de gouvernance de la politique enfance

- **Objectif opérationnel 5.5**

Assurer une communication efficace envers les familles

- **Objectif opérationnel 5.6**

Coconstruire et animer un lieu ressource pour les familles





Les moyens

Les locaux

Des locaux petite enfance appartenant majoritairement aux communes

Les locaux petite enfance appartiennent pour la majorité aux communes. Cependant les petits travaux de maintenance technique sont assurés par la Communauté de communes (à l'exception de Pralognan-la-Vanoise). La crèche de Bozel appartient en revanche à Val Vanoise puisqu'implantée dans la nouvelle Maison de l'Enfance.



Des locaux enfance-jeunesse mutualisés

Les accueils périscolaires et extrascolaires s'effectuent directement dans les écoles³ dans le cadre de conventions de mise à disposition de locaux avec les communes⁴. Certaines salles sont réservées aux accueils enfance⁵ ce qui facilite le travail des équipes d'animation qui peuvent ainsi aménager la salle dédiée et stocker aisément le matériel pédagogique. Pour les autres écoles et les sites des accueils de loisirs, des locaux sont mutualisés avec l'équipe enseignante (salles de sieste, de motricité, bibliothèque, etc.).

L'accueil ados lors de la pause méridienne, des Rendez-vous Ados et des vacances scolaires s'effectue au sein d'une salle spécifique : le foyer du collège de Bozel mis à disposition de la Communauté de communes par le biais d'une convention.

La maintenance technique et le suivi des contrôles périodiques est assurée par les services techniques des communes pour les écoles, et du département pour le collège.

Des locaux déclarés

Les locaux accueillant les enfants de moins de six ans sont agréés par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) qui procède à leur contrôle de façon régulière (respect des normes de sécurité, aménagement des espaces, qualité de la ventilation et du chauffage,

luminosité, équipements cuisine et sanitaires, etc.). La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) assure pour sa part le contrôle des locaux périscolaires et extrascolaires.

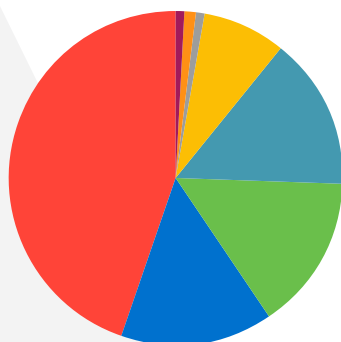
Le budget

La Communauté de communes consacre près de 4 millions d'euros par an au secteur enfance jeunesse ce qui représente 30 % de son budget total.

En 2020 par exemple, 3 880 588 euros étaient dédiés au fonctionnement des établissements (ressources humaines, alimentation, essence, mobilier, fournitures, matériels pédagogiques,

visites médicales, pharmacie, rémunération de prestataires, locations) et 72 290 euros à l'investissement (achat de tonnelles, mobilier pour aménagements de salles périscolaires et petite enfance, électroménager, etc.). Le budget prévisionnel enfance jeunesse est inclus dans le budget global de la Communauté de communes et voté chaque année en décembre.

Répartition des dépenses de fonctionnement par service



SERVICES	POURCENTAGE
ACTSOC	1%
GEMAPI	1%
ATTRACTIVITÉ TERRITOIRE	1%
ADMG (hors prélèvement)	8%
ENFJEUNE	15%
PENFANCE	15%
PRÉLÈVEMENT OBLIGATOIRE	15%
OM	45%

Deux types de recettes émanent du secteur enfance-jeunesse: les subventions des partenaires (majoritairement la CAF et le département) et les produits issus de la tarification des services (tarification sociale répondant aux critères de la CAF). Les recettes du secteur enfance-jeunesse représentent près de 2 millions d'euros.

³ École de Bozel pour le site de Bozel - école de Courchevel Le Praz pour le site de Courchevel - école des Allues pour le site des Allues.

⁴ École de Bozel pour le site de Bozel - école de Courchevel Le Praz pour le site de Courchevel - école des Allues pour le site des Allues.

⁵ École élémentaire de Bozel, de Brides-les-Bains, Champagny-en-Vanoise, Courchevel Le Praz, Feissons-sur-Salins, Les Allues, Méribel, Montagny, Pralognan-en-Vanoise.

Les ressources humaines

La direction de l'enfance est constituée de 78 agents répartis en 2 directeurs (1 directeur et son adjoint), 12 chefs de services (3 responsables enfance, 6 responsables petite enfance, 1 responsable RAM/LAEP, 1 responsable culture et transports scolaires et 1 responsable administratif et financier) et 63 agents de terrain (40% animateurs, 60% assistants petite enfance, 4 intervenants anglais). Cet effectif connaît un accroissement saisonnier de 20 postes supplémentaires en saison d'hiver.

Des rôles clairs

UN DIRECTEUR

Le directeur de l'enfance accompagne les élus dans la définition des orientations politiques en matière d'enfance jeunesse en lien avec les partenaires et assure ensuite leur mise en œuvre et leur évaluation. Il établit et garantit la bonne mise en œuvre du schéma de gouvernance de la politique enfance-jeunesse. Il pilote les dispositifs conventionnels et contractuels (CEJ, CTJ) et l'ensemble des obligations liées à la perception des prestations, subventions et autres produits financiers. Le directeur est garant du fonctionnement efficient des ressources humaines, financières, réglementaires et organisationnelles de la direction de l'enfance. Il dispose d'excellentes connaissances de l'environnement territorial, du développement de l'enfant et du cadre réglementaire lié au secteur enfance-jeunesse.

UN DIRECTEUR ADJOINT

Le directeur adjoint de l'enfance seconde le directeur dans l'ensemble de ses missions et assure la continuité de service en cas d'absence du premier. Il est spécialisé dans le secteur petite enfance (suivi des inscriptions en crèche, organisation de la commission d'attribution des places, accompagnement des parents dans cette démarche, encadrement direct des responsables petite enfance), les ressources humaines (calibrage efficient des équipes, suivi du logiciel RH et des annualisations, calendrier des astreintes de services, supervision des campagnes d'évaluation, lien quotidien avec le service des ressources humaines), et la réglementation (agrément PMI, déclaration DDSCS, contrôles périodiques, etc.). Il soutient enfin la mise en œuvre du projet éducatif par ses déclinaisons en projets pédagogiques, accompagne les projets RAM-LAEP et les passerelles enfance-petite enfance. Le directeur adjoint est doté d'une excellente connaissance des besoins de l'enfant, du fonctionnement des collectivités territoriales et du cadre réglementaire enfance-jeunesse.

UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (RAF)

Le RAF est un élément central de la direction de l'enfance. Il assure le lien avec la direction des ressources et garantit l'application au sein de la direction de l'enfance des directives internes en matière de comptabilité, ressources humaines et commande publique (exécution budgétaire, mise en œuvre de la politique interne de l'achat et de la commande publique, relais des campagnes RH, etc.). Le RAF assure également le lien aux usagers et la gestion des inscriptions aux services enfance-jeunesse. Il administre ainsi quotidiennement le logiciel métier (inscription, mailings, facturation, paramétrage) et le met à jour si besoin. Il est également régisseur de l'ensemble des services. Enfin, il suit les conventions, réalise l'archivage des documents et rédige les compte-rendus de réunions. Une bonne connaissance de l'environnement territorial et notamment des règles relatives aux finances publiques couplée à des qualités de rigueur, de discrétion et d'aptitude à la polyvalence sont nécessaires à ce poste.

LE RESPONSABLE DU RAM-LAEP

Chargé de l'accompagnement des familles et des assistants maternels, le responsable du RAM-LAEP informe et oriente les familles sur les modes d'accueils existants sur le territoire et les assiste, si besoin, dans l'élaboration du contrat de travail. Il anime par ailleurs des ateliers d'éveil et de rencontres destinés aux assistants maternels et aux familles et organise le bon fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents. Par ailleurs, il propose des ateliers d'accompagnement à la parentalité et met en place des opérations ponctuelles d'animation destinées aux enfants et familles. Enfin, le responsable RAM-LAEP anime et développe le réseau des assistants maternels par l'organisation notamment de temps de formation. Le responsable maîtrise ainsi le cadre réglementaire relatif à l'accueil individuel du jeune enfant ainsi que le développement psychomoteur et affectif de l'enfant.

LE RESPONSABLE CULTURE ET TRANSPORTS SCOLAIRES

Le responsable culture et transports scolaires est chargé de la coordination des actions culturelles de Val Vanoise (programmation et mise en œuvre des Rendez-Vous Culturels en Val Vanoise, organisation du Parcours culturel en lien avec le collège et le Dôme Théâtre, développement d'actions culturelles au sein des structures enfance et petite enfance) et de l'organisation administrative, financière et fonctionnelle des transports scolaires délégués à la Communauté de communes par la Région. Il établit ainsi le budget et en assure l'exécution, il rédige les conventions avec les communes et les fiches signalétiques des circuits destinés aux transporteurs. Il assure un lien régulier avec les mairies et transporteurs notamment dans la communication aux accompagnateurs et la transmission d'informations de terrain. Il traite les demandes des usagers (ouverture de points d'arrêts, modification des horaires, etc.) et les éventuels incidents (retards de bus, problèmes de comportement, etc.). Il assure enfin la gestion des inscriptions et la réception des paiements. Le responsable culture et transports scolaires est doté d'une bonne connaissance de la réglementation relative au transport scolaire et à l'organisation des spectacles vivants.

RESPONSABLES ENFANCE ET PETITE ENFANCE

Les responsables enfance et petite enfance assurent le management des ressources humaines (encadrement, recrutement, évaluation, plannings de travail), la mise en œuvre des enjeux pédagogiques (rédaction et animation d'un projet pédagogique, harmonisation des pratiques), la relation aux familles (accueil individualisé, accompagnement à la parentalité, organisation de temps conviviaux), la gestion du budget (élaboration et suivi), et le bon fonctionnement des services (application de la réglementation, suivi des inscriptions, etc.). Les responsables disposent ainsi d'une bonne connaissance de la réglementation en vigueur dans leurs structures, du développement psychomoteur et affectif des enfants et d'aptitudes avérées au management.

LES RESPONSABLES ADJOINTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE

Les responsables enfance et petite enfance travaillent conjointement avec leur responsable adjoint ce qui permet notamment d'assurer la continuité de service en cas d'absence des premiers. Le responsable adjoint seconde particulièrement le responsable dans les volets pédagogiques et managériaux du poste (élaboration et mise en oeuvre du projet éducatif, organisation de projets spécifiques, conseil aux équipes, harmonisation des pratiques pédagogiques). Il est également un acteur clé du relationnel aux familles. Le responsable adjoint dispose d'une bonne connaissance du développement des enfants et de la réglementation en vigueur.

LES ANIMATEURS

Les animateurs assurent les six fonctions reconnues par la DDCS :

1. Assurer la sécurité physique et morale des mineurs
2. Participer, au sein d'une équipe, à la mise en oeuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)
3. Construire une relation de qualité avec les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective
4. Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs
5. Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
6. Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

Ainsi chaque animateur est à la fois, animateur « cadre », « à la page », bienveillant, créateur d'ambiance et fait preuve d'exemplarité.

L'animateur « cadre »

L'animateur assure la sécurité physique et morale de l'enfant. Il définit un cadre dans lequel l'enfant va évoluer. Il explique les règles aux enfants et les fait respecter. Il est garant du respect entre chacun et reprend systématiquement les éventuelles moqueries. Il est particulièrement attentif aux propos discriminatoires (racistes, sexistes, homophobes) des enfants : outre les interdire, il va chercher à faire réfléchir les enfants sur le sens de leurs propos. L'animateur est en droit de proposer des sanctions à caractère éducatif (nettoyer, réparer, s'excuser, s'écarter du groupe le temps de se calmer, etc.).

L'animateur « à la page »

L'animateur propose un projet d'animation. Ce projet doit être construit et les activités proposées, préparées. Les activités manuelles ont été testées en amont et sont adaptées à l'âge des enfants, les règles de nouveaux jeux de société ou jeux sportifs sont maîtrisées. L'animateur cherche à enrichir sa pratique par la recherche de nouvelles activités ou techniques d'animation. Il connaît réglementation des accueils collectifs de mineurs.

L'animateur bienveillant

L'animateur est garant de la sécurité affective de l'enfant. Il exerce sur lui une autorité bienveillante. Il prend le temps d'expliquer les contraintes, le « non ». Il respecte les besoins primaires des enfants : boire, goûter, aller aux toilettes, se reposer. Il veille à l'hygiène et au port d'une tenue adaptée aux conditions météorologiques (chapeau, manteau, capuche, pull). Il est à l'écoute de l'enfant, ne minimise pas son besoin d'attention et fait preuve de patience.

L'animateur, au moment de l'appel, prend le temps d'accueillir chaque enfant. Cela passe par un petit mot, un échange autour de sa journée, etc. Il valorise chaque enfant et ne manifeste pas de préférence.

L'animateur « créateur d'ambiance »

Animer signifie « donner vie ». L'animateur a toujours un petit chant, une devinette, un petit jeu rapide dans son sac. L'animateur sait faire entrer les enfants dans l'imaginaire, notamment les plus petits ou à l'occasion de grands jeux. S'il peut faire jouer ou laisser jouer les enfants, il est également important qu'il joue avec eux.

L'animateur exemplaire

L'animateur est un modèle pour l'enfant. Il respecte bien évidemment les interdits classiques (alcool, cigarettes, pas de téléphone portable pour des usages privés). Il assure le rangement du matériel avec les enfants. Il fait preuve de politesse et renseigne ou oriente les parents qui ont besoin d'informations. L'animateur est tenu au secret professionnel et respecte son devoir de réserve.

LES ASSISTANTS PETITE ENFANCE

Les assistants petite enfance sont spécialisés dans le développement psychomoteur et affectif de l'enfant et dans la conception et réalisation d'activités pédagogiques adaptées à chaque âge. Ils connaissent également les règles d'hygiène corporelle propres aux enfants en bas âge, les protocoles d'hygiène, d'entretien, d'utilisation et de stockage des produits ainsi que les règles de sécurité relatives à l'accueil de jeunes enfants.

Leurs missions principales ont trait à l'accompagnement des jeunes enfants au quotidien - besoins physiques et psychiques, acquisition de l'autonomie, épanouissement et socialisation, soins d'hygiène, mise en oeuvre de temps d'éveils, de repas et de repos, projets d'animation - mais aussi à l'accompagnement et au relationnel avec les familles - établissement d'une relation de confiance, soutien à la parentalité, animation de temps conviviaux - et à la bonne organisation de l'établissement - aménagement de lieux d'accueil et travail en équipe. Ils agissent conformément à la charte nationale de l'accueil du jeune enfant (annexe n°4).

LES INTERVENANTS EN ANGLAIS

Les intervenants en anglais assurent une initiation à la langue et la civilisation anglaise sous forme pédagogique et ludique. Ils animent des séances visant l'ouverture culturelle des enfants sans objectif d'apprentissage. Leurs interventions sont préparées et leurs activités testées afin de maintenir l'attention des enfants pendant la séance.



Une équipe diplômée et formée

Les accueils enfance sont déclarés en tant qu'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Ils respectent ainsi des contraintes en termes de diplômes et de taux d'encadrement :

Diplômes⁶

Responsables: animateur ou adjoint d'animation territorial (grade 1^{ère} classe ou principal);

BPJEPS ou autres diplômes universitaire ou d'État conformément à l'arrêté du 9/02/2007.

Animateurs

- 50% au minimum de diplômés BAFA ou équivalence
- 30% au maximum de stagiaires BAFA ou équivalence
- 20% au maximum de non diplômés

Taux d'encadrement

- enfants de moins de six ans : 1 animateur pour 10 enfants en accueil périscolaire / 1 pour 8 en accueil extrascolaire
- enfants de plus de six ans : 1 animateur pour 14 enfants en accueil périscolaire / 1 pour 12 en accueil extrascolaire
- le directeur est inclus dans l'effectif pour un ACM comptant au plus 50 mineurs (hors séjours).

Les accueils petite enfance requièrent un avis favorable annuel de la PMI pour pouvoir fonctionner.

Cet avis rappelle la capacité d'accueil de chaque structure ainsi que les diplômes et taux d'encadrement nécessaires.

Diplômes

- 40% au minimum de diplômés : puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, infirmiers, psychomotriciens.
- 60% au maximum de qualifiés au sens de l'arrêté du 26/12/2000⁷

Taux d'encadrement.

- enfant non marchant : 1 adulte pour 5 enfants
- enfant marchant : 1 adulte pour 8 enfants

Obligations de présence

- Micro-crèche : 1 adulte pour 3 enfants; 2 adultes à partir de 4 enfants
- Crèche : 2 adultes dès le 1^{er} enfant accueilli (dont 1 adulte diplômé pour les crèches de plus de 20 places).

La Communauté de communes propose une politique de formation adaptée aux besoins des agents, qu'il s'agisse de la préparation à l'obtention d'un concours (animateur territorial, éducateur de jeunes enfants), d'une qualification (surveillant de baignade) et à l'enrichissement régulier de ses connaissances et compétences (normes HACCP, réglementation petite enfance, gestion des enfants



aux comportements difficiles, etc.). Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) propose une large palette de formation que Val Vanoise complète si besoin, par le recours à des organismes privés. Par mesure de sécurité, tous les agents possèdent le diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) et procèdent à son renouvellement régulier.

Par ailleurs, la Communauté de communes a engagé les équipes dans un processus d'analyse de la pratique accompagné par une psychologue afin de pouvoir exprimer les difficultés rencontrées - relationnel agents, enfants, parents, revenir sur les succès et tendre à l'amélioration constante du fonctionnement des équipes.

ZOOM SUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PSYCHO-SOCIALES (CPS)

Après avoir travaillé sur l'amélioration de la qualité de l'air au sein des crèches, l'Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) a accompagné le service enfance dans le soutien et le développement des habiletés psychosociales de l'enfant de 0 à 6 ans.

Tous les agents petite enfance et enfance ont pu ainsi être formés ou initiés aux compétences psychosociales dans le but de :

- Construire une culture commune, disposer d'un langage commun autour de ces compétences
- Identifier dans le cadre de sa mission ce qui permet de soutenir le développement des CPS
- Identifier dans l'environnement ce qui favorise le développement des CPS
- Repérer les bases d'une communication bienveillante.

Des actions à destination des enfants et des parents (activités sur les émotions, création de supports éducatifs, ateliers d'échange parentalité...) ont été mises en oeuvre suite à ce processus de formation.

De même, un processus de formation à la médiation par les pairs des agents et enfants de CE2 à CM2 été engagé en 2019 et se poursuit au sein des structures.

⁶ Arrêté du 9/02/2007.

⁷ Arrêté du 26/12/2000: CAP petite enfance, CAP accompagnant éducatif petite enfance, BacPro ou BEP soins et services à la personne, BacPro services aux personnes et aux territoires; BEP sanitaire et social, Certificat de travailleuse familiale, DE technicien de l'intervention sociale et familiale, CAP aide à domicile, DE auxiliaire de vie sociale DE accompagnant éducatif social, DE ou CAP aide médico-psychologique, BEATEP option petite enfance, BPJEPS loisirs tous publics, titre professionnel Assistants de vie aux familles, Assistant maternel agréé ayant exercé pendant 5 ans.

Les partenaires

Partenaires internes

Au sein de la Communauté de communes, les services techniques participent au développement des politiques jeunesse par le biais

notamment d'animations sur le développement durable.

Partenaires éducatifs

Les établissements scolaires et les familles sont les partenaires éducatifs de premier plan des services enfance de Val Vanoise. La collaboration avec les premiers s'effectue quotidiennement sur le terrain et lors des conseils d'école et comités d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC) du collège qui sont des instances de dialogue et d'élaboration de projets. Les familles sont quant à elles associées tout au long du parcours

de leur enfant au sein des services de Val Vanoise: inscription, relations quotidiennes, organisations de temps conviviaux tels que les "cafés-parents", élections de parents délégués, partage d'activités parents-enfants, etc. Leur implication est essentielle pour favoriser le bien-être de leur enfant et enrichir la politique enfance-jeunesse de leurs propositions.

Partenaires culturels

Les partenariats avec la bibliothèque de Bozel, l'École des Arts et le Dôme théâtre sont formalisés sous la forme de conventions annuelles. Le premier favorise l'accueil par la bibliothécaire des enfants des crèches et des accueils de loisirs en bibliothèque,

le second la réalisation de séances d'éveil musical au sein des EAJE et le dernier, l'organisation de spectacles et l'intervention d'artistes auprès des collégiens.

Partenaires spécifiques

L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) soutient les ateliers parents-enfants itinérants et les projets de séjour solidaire destinés aux adolescents ; le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) soutient les ateliers parents-enfants et le LAEP ;

"L'école buissonnière" de Courchevel favorise le développement du projet intergénérationnel mené entre les seniors et les enfants du site de Courchevel.

Institutionnels

La Caisse d'Allocation Familiale est un partenaire clé au titre du Contrat Enfance Jeunesse et du soutien aux structures par le biais des Prestations de Services ; le département de la Savoie l'est au titre du Contrat Territorial Jeunesse et des nombreuses actions de coordination et de mise en réseau effectuées sur le territoire. La Protection Maternelle et Infantile accompagne les services dans

la construction ou l'aménagement de structures petite enfance et la constitution des équipes. Enfin, les communes sont des partenaires du quotidien fournissant les locaux et assurant un soutien aux événements d'animation du territoire comme le carnaval, le spectacle de fin d'année ou les Rendez-Vous culturels en Val Vanoise.







Gouvernance

Le Projet éducatif est mis en œuvre à travers deux instances principales : la commission enfance-jeunesse et le comité enfance-jeunesse. Il s'articule avec le Contrat Enfance Jeunesse et le Contrat Territorial Jeunesse. Un schéma de la

gouvernance enfance-jeunesse sur le territoire permet une meilleure compréhension des processus d'élaboration et de décision de la politique enfance-jeunesse de Val Vanoise.

La commission enfance-jeunesse, comité de pilotage du Projet éducatif

La commission enfance-jeunesse est le comité de pilotage de la politique enfance jeunesse et de ses dispositifs contractuels (Contrat Enfance Jeunesse, Contrat Territorial Jeunesse). Elle réunit les exécutifs locaux (Vice-Président délégué à l'Action sociale et à l'Enfance, 5 conseillers communautaires, 5 conseillers municipaux), le chargé de territoire de la Caisse d'Allocations Familiales, le responsable du service Jeunesse et Sports du Département de Savoie, le conseiller départemental de Savoie l'inspecteur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la directrice enfance de Val Vanoise et son adjointe, et selon l'ordre du jour, les chefs de services.

La commission se réunit une fois par trimestre scolaire et a vocation à concevoir des politiques et actions enfance-jeunesse à partir du constat de ses acteurs. Elle est l'instance de suivi du Projet éducatif, du Contrat Enfance Jeunesse et du Contrat Territorial Jeunesse chargée de veiller à la mise en place des objectifs puis à leur évaluation. La commission enfance-jeunesse oriente le travail du comité technique et prend les décisions en matière de politique enfance-jeunesse. La commission peut décider de créer des groupes de travail ad hoc destinés à assurer le pilotage de projets spécifiques comme la Fête des familles, le fonctionnement du futur RAM-LAEP, etc. Elle est notamment en charge de l'attribution des places en crèche.

Le comité enfance-jeunesse, comité technique du Projet éducatif

Le comité enfance-jeunesse est chargé du volet opérationnel des dispositifs. Il est composé de l'ensemble des chefs de service et des parents délégués et se réunit une fois par trimestre scolaire. Ses travaux et réflexions permettent d'alimenter l'ordre du jour de la commission enfance-jeunesse. Le comité prépare les documents et projets à soumettre au comité de pilotage qui

est l'instance décisionnaire. Le comité est animé par le directeur enfance de Val Vanoise ou son adjointe. Le comité assure le suivi des groupes de travail ad hoc créés par la commission enfance pour piloter des projets spécifiques (Fête des familles, constitution du RAM-LAEP, etc).

Articulations avec le Contrat enfance-jeunesse

Le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de cofinancement entre la Communauté de communes et la CAF établi pour une durée de 4 ans. Il est destiné à contribuer au développement de l'accueil des enfants et adolescents jusqu'à 17 ans révolus en :

- *favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein du CEJ, par la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants, par la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions, et par une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes;*
- *recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.*

Le CEJ voté en Conseil communautaire le 16 septembre 2019 pour la période 2019-2022 finance la petite enfance (les sept EAJE, le RAM-LAEP, la coordination petite enfance), à hauteur de

1 448 347,87 € et l'enfance - jeunesse (volets périscolaire, extrascolaire, séjours et coordination enfance) à hauteur de 371 152,88 € pour la durée du contrat.

Pour favoriser la cohérence et la lisibilité de la politique enfance-jeunesse de Val Vanoise, les perspectives de CEJ ont été établies sur la base du bilan du contrat précédents et des objectifs du Projet éducatif de Val Vanoise et sont organisées en trois axes (cf. annexe n°3) :

- **Axe 1 :** *Coconstruire la politique enfance - jeunesse dans un objectif de continuité éducative (favoriser l'implication des parents et enfants; associer les partenaires éducatifs);*
- **Axe 2 :** *Mettre en œuvre le projet éducatif et favoriser l'harmonisation des pratiques (faire vivre des projets pédagogique porteurs de sens ; centrer notre approche pédagogique sur la sécurité affective de l'enfant) ;*
- **Axe 3 :** *Maintenir la qualité des services et développer une offre cohérente à l'échelle du territoire (assurer les aménagements nécessaires et développer de nouveaux projets; coconstruire et animer un lieu dédié à l'enfance et la parentalité).*

Articulations avec le Contrat Territorial Jeunesse

Les Contrats Territoriaux Jeunesse (CTJ) sont des dispositifs départementaux qui ont pour objet le développement de politiques jeunesse sur les territoires qui en ont la compétence. Ils sont établis pour une durée de 4 ans. Le département fixe ainsi des orientations stratégiques destinés à guider l'action des territoires. Voici les axes retenus pour la période 2019-2022 :

- **Axe 1** : Grandir dans les meilleures conditions de santé physique et psychique
- **Axe 2** : Accéder à une pleine insertion sociale et citoyenne
- **Axe 3** : S'ouvrir à toutes les découvertes et les apprentissages

Il appartient aux territoires de proposer des actions s'inscrivant dans le cadre de ces orientations stratégiques. La communauté de communes Val Vanoise a, pour sa part, choisi de mettre en lumière l'organisation de séjours (axe 1), l'animation d'un point d'accueil pour les jeunes (axe 2) et la sensibilisation des adolescents à la culture (axe 3) pour mettre en oeuvre ces orientations.

Le département valorise également la méthode adoptée pour atteindre ces objectifs. Ainsi, la démarche doit être locale et participative. Deux instances de gouvernance sont préconisées :

- **Un comité de pilotage stratégique** associant les conseillers départementaux du canton, les conseillers communautaires ainsi que les techniciens des deux collectivités.

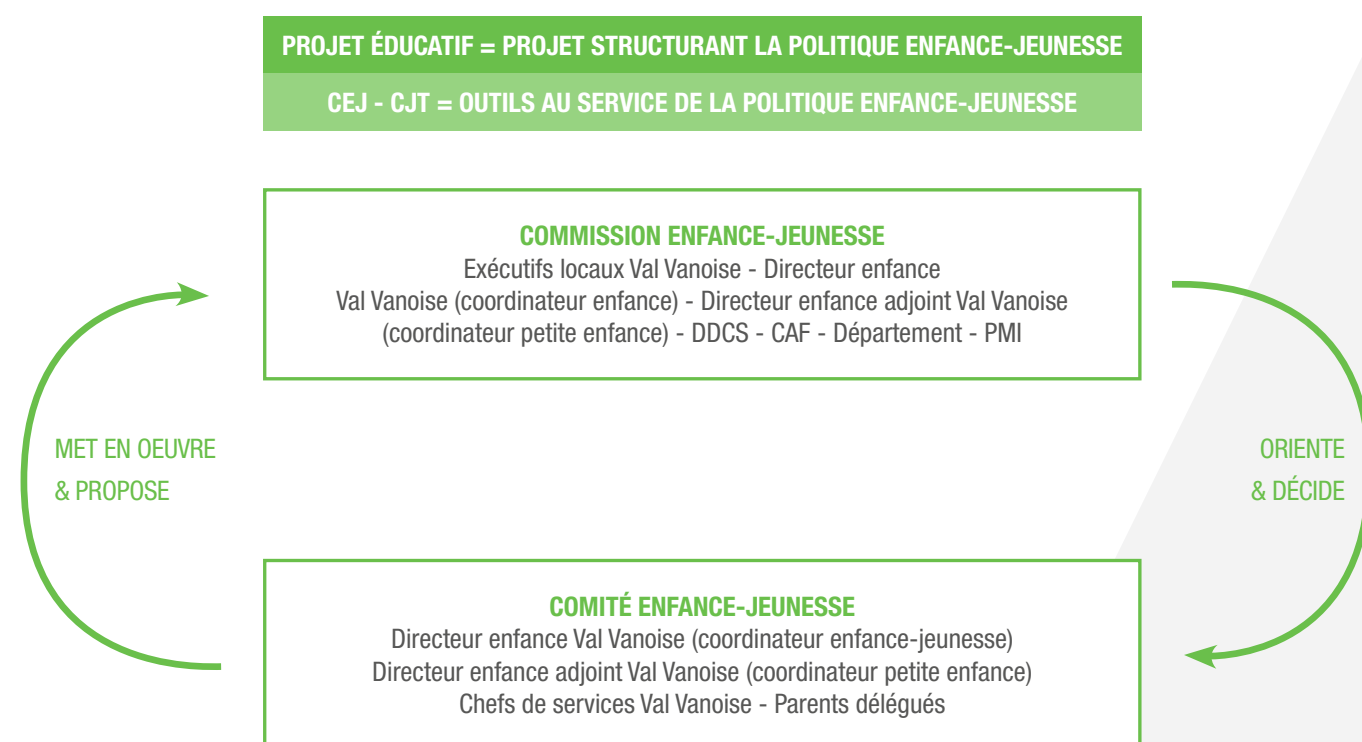
- **Un comité local enfance jeunesse** associant l'ensemble des acteurs de terrain du territoire tels les jeunes, les familles, le monde associatif, les équipes pédagogiques scolaires, etc.

De même que pour le CEJ, afin de favoriser la cohérence et la lisibilité de la politique enfance-jeunesse de Val Vanoise, les instances souhaitées par le département sont identiques aux instances de gouvernance du Projet éducatif. La commission enfance fera fonction de "comité de pilotage stratégique" du CTJ et le comité enfance de "comité local" du CTJ.

Le département apporte un soutien financier réévalué chaque année par un avenant au CTJ, fonction du budget départemental et de bilans annuels fournis par la Communauté de communes. Pour l'année 2019, la subvention s'élève à 15 400 euros répartis de la façon suivante :

- 11 900 € pour les actions s'inscrivant dans le cadre des trois orientations stratégiques départementales ;
- 3 500 € pour la mise en oeuvre d'une démarche locale et participative à savoir la mise en oeuvre de la gouvernance, la coordination jeunesse et la participation à la dynamique départementale (Rendez-vous jeunesse, Conseil départemental des Jeunes, plateforme numérique, etc.).

Schéma de la gouvernance enfance-jeunesse





Annexes

Annexe 1

Structure des projets pédagogiques enfance et petite enfance

Annexe 2

Fiche-action pour mise en oeuvre des objectifs du projet éducatif

Annexe 3

Perspectives 2019-2022 du CEJ

Annexe 4

Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Annexe 1

Structure des projets pédagogiques enfance et petite enfance

Le territoire

Présentation
Atouts
Contraintes

L'organisateur

Présentation
Fonction
Services de la direction de l'enfance

Le site concerné

Service 1
Service 2
Service 3
Etc.

L'équipe et les partenaires

Le directeur et son adjoint
Les animateurs / Les assistants petite enfance
Les diplômes et les formations
Les partenaires

Les locaux

Descriptif
Agrément

Le déroulement

Fonctionnement annuel
Fonctionnement quotidien (dont présentation d'une journée type)
Projets

Les intentions éducatives

Conformité au projet éducatif
Les besoins éducatifs du public accueilli
Les valeurs
La mise en oeuvre des objectifs du projet éducatif (annexe n°2)
Les objectifs pédagogiques spécifiques à la structure

Annexe

Trombinoscope de l'équipe

Annexe 2

Fiche-action pour la mise en oeuvre des objectifs du projet éducatif

À compléter par chaque structure, pour chaque objectif stratégique et opérationnel. Exemple ici de l'objectif stratégique n°1.
La structure devra remplir la colonne "moyens mis en oeuvre pour les réaliser".

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	MOYENS MIS EN OEUVRE POUR LES RÉALISER
1. ACCUEILLIR LES ENFANTS DANS DES CONDITIONS IDÉALES DE SÉCURITÉ PHYSIQUE ET AFFECTIVE	1.1 ACCUEILLIR L'ENFANT ACCOMPAGNÉ DE SA FAMILLE DE FAÇON PERSONNALISÉE POUR EN FAIRE UN VÉRITABLE TEMPS D'ÉCHANGE UTILE AU RECUEIL D'INFORMATION AVEC UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE POUR LES PRIMOS ACCUEILLIS.	- - - ETC.
	1.2 MOBILISER DU PERSONNEL QUALIFIÉ, RÉGULIÈREMENT FORMÉ ET INVESTI DANS LA MISE EN OEUVRE DU PROJET POLITIQUE ENFANCE DE VAL VANOISE	- - - ETC.
	1.3 DISPOSER DE LOCAUX ADAPTÉS, UNIFORMÉMENT RÉPARTIS SUR LE TERRITOIRE, ENTRETENUS ET AMÉNAGÉS EN FONCTION DES TRANCHES D'ÂGE DES ENFANTS ACCUEILLIS	- - - ETC.
	1.4 CONSTRUIRE LES JOURNÉES D'ACCUEIL EN RESPECTANT LE RYTHME DE CHAQUE ENFANT ET EN PROPOSANT DES ACTIVITÉS ADAPTÉES EN FONCTION DE L'ÂGE DES ENFANTS.	- - - ETC.
	1.5 DÉVELOPPER L'INTÉGRATION DES ENFANTS ATTEINTS DE TROUBLES DE LA SANTÉ OU DE HANDICAPS AVEC LES AUTRES ENFANTS	- - - ETC.
	1.6 DÉVELOPPER DES PASSERELLES ENTRE LES STRUCTURES (PETITE ENFANCE – ENFANCE – ADOS) AFIN DE RASSURER L'ENFANT DANS LES PÉRIODES DE TRANSITION	- - - ETC.



Annexe 3

Perspectives du Contrat Enfance - Jeunesse

AXE 1 : CONSTRUIRE LA POLITIQUE ENFANCE - JEUNESSE DANS UN OBJECTIF DE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Action 1 • Favoriser l'implication des parents et enfants

- 1.1.1 Associer les parents aux instances de réflexion (commission et comités de pilotage)
- 1.1.2 Organiser des temps conviviaux avec les familles (type café-parents, ateliers partagés, fête des familles, etc.)
- 1.1.3 Associer les enfants à la construction de la vie de leur structure (règles de vie, temps de bilans, boîtes à idées, préparation des programmes d'activités)
- 1.1.4 Permettre aux enfants d'être acteurs des événements enfance-jeunesse (spectacles de fin de saison, fête des familles, etc.)

Action 2 • Associer les partenaires éducatifs

- 1.1.1 Associer les partenaires aux instances de réflexion communautaires (comités de pilotage)
- 1.1.2 Participer aux instances de gouvernance partenariales (conseils d'école, conseils d'administration, etc.)
- 1.1.3 Développer des projets communs avec les partenaires (ateliers partagés ou participation à des événements type spectacle de fin d'année, carnaval, fête des familles, etc.)
- 1.1.4 Favoriser la mise en oeuvre du projet éducatif sur l'ensemble du territoire

AXE 2 : METTRE EN OEUVRE LE PROJET ÉDUCATIF ET FAVORISER L'HARMONISATION DES PRATIQUES

Action 1 • Assurer les aménagements nécessaires et développer de nouveaux projets

- 1.1.1 Réaliser les aménagements nécessaires au bon fonctionnement des structures (maintenance, sécurisation, qualité de l'air, etc.)
- 1.1.2 Créer une cuisine centrale pour fournir l'ensemble des structures et permettre un traitement équitable à l'échelle du territoire
- 1.1.3 Créer ou gérer de nouvelles structures afin de répondre aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire (crèche saisonnière à Méribel, participation au projet de pôle petite enfance à Courchevel Moriond, réalisation de services communs avec les communes pour la gestion des pauses méridiennes ou crèches touristiques).
- 1.1.4 Développer la politique jeunesse (fidélisation du public, reprise du partenariat avec la Mission Locale Jeunes, mise en place d'un Point Information Jeunesse, etc.)

Action 2 • Coconstruire et animer un lieu dédié à l'enfance et la parentalité

- 1.1.1 Créer et gérer un Lieu d'Accueil Enfants-Parents
- 1.1.2 Accroître la visibilité et développer le Relais d'Assistants Maternels
- 1.1.3 Accompagner la parentalité (organisation de conférences, débats, ateliers itinérants, etc.)
- 1.1.4 Coconstruire un lieu de vie et un espace ressources pour les familles (organisation de temps conviviaux, café parents, soirées jeux, etc.)

Annexe 4

Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel(les) qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.







val vanoise
communauté de communes

**PROJET ÉDUCATIF
VAL VANOISE**

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H30 À 12H ET DE 14H À 16H30

71 rue des Tilleuls - 73350 Bozel
Tél. : 04 79 55 03 34
Email : info@valvanoise.fr